

REGLEMENT JEU « GAGNES » par AUDIOTEL
Valable du 20/01/2006 au 20/01/2009

ARTICLE 1 Description du jeu

« Gagnes » est un jeu gratuit et sans obligation d'achat permettant de gagner des lots par audiotel, web ou SMS. Le jeu débutera le 20 janvier 2006 pour se terminer 20 janvier 2009. Sa durée pourra être prorogée ou réduite sans préavis sur décision de l'éditeur.

Le présent règlement peut être envoyé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande (timbre remboursé au tarif lent en vigueur +0.07 euros ttc en remboursement du papier, un seul règlement par foyer). Il fait l'objet d'un dépôt légal auprès d'un officier ministériel, voir article 4.

Il est gratuitement accessible en ligne sur le site www.fradin-huissier.com, rubrique « Jeux et concours ».

Ce jeu n'est en aucun cas lié à la moindre opération promotionnelle visant à la vente d'un produit ou service. Il ne doit être joint à aucun bon de commande, sous peine de poursuite de la part de la société éditrice.

ARTICLE 2 FONCTIONNEMENT DU JEU :

A chaque lot est attribué un nombre d'appels ou de SMS+. Lorsque ce nombre d'appels ou de SMS+ est atteint, le lot est gagné.

Le gagnant du lot est le joueur qui valide l'appel ou le SMS+ permettant d'atteindre le nombre fixé.

Exemple : pour le lot « accessoire pour PC valeur 100 euros », le gagnant est le joueur qui effectue le 1100ème appel, ou qui envoie le 1100ème SMS+ ».

La gestion des lots gagnables par SMS et par Audiotel est indépendante.

Le jeu ne peut se dérouler que par Audiotel ou SMS+, toute autre forme de jeu est proscrite. Pour participer, le joueur doit être une personne physique majeure et disposer de la capacité juridique pour agir en son propre nom. Le joueur doit résider en France lors de sa participation.

Toute personne salariée de la société éditrice du service, ainsi que les membres de leur famille sont interdits de jeux.

ARTICLE 3 OBLIGATIONS :

La société éditrice s'oblige à la bonne livraison des lots aux gagnants. Elle supporte en outre une obligation de moyen quant à la disponibilité du service. Le joueur est conscient des impératifs techniques et que plusieurs intervenants sont concernés lors d'un appel audiotel, y compris l'opérateur.

L'éditeur s'engage à mettre tous les moyens dont il dispose pour garantir le bon fonctionnement du service. Il ne saurait être tenu pour responsable des défaillances techniques ou humaines de ses LICENCIÉS, fournisseurs ou des opérateurs télécoms. L'éditeur a à sa charge une obligation de moyen pour assurer le fonctionnement du service tel que celui-ci est décrit dans les présentes. Aucun dédommagement ne pourra être exigé en cas de dysfonctionnement du service. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée en cas de panne technique temporaire. L'éditeur ne saurait être tenu responsable de tous dommages liés à l'impossibilité temporaire

d'utiliser le service. Le joueur accepte les risques inhérents aux réseaux d'intercommunication sachant que l'éditeur n'a à sa charge qu'une obligation de moyen. En cas d'intrusion ou de tentative d'intrusion sur les serveurs ou les sites du FOURNISSEUR ou sur l'un de ses logiciels, l'éditeur informera les autorités Françaises et les autorités de police internationale. Des recherches seront entreprises en vue d'identification et de poursuite devant les Tribunaux de toute personne se livrant à un acte hostile de piratage des logiciels de l'éditeur, ou de contrefaçon et cela sans préjudicier aux poursuites qui seront engagées contre l'auteur dans son propre Pays. En participant à ce jeu, le joueur reconnaît avoir pris intégralement connaissance de son règlement et en accepter tous les termes.

Tout gain obtenu de façon anormale, en violation du présent règlement ou par le biais d'une manipulation technique visant à fausser la loyauté du jeu sera annulé par l'éditeur qui se réserve tout droit de poursuite à l'encontre de l'auteur de la fraude.

L'éditeur s'engage à préserver une stricte égalité de chance de gain entre les joueurs conformément aux obligations légales. En aucun cas l'éditeur ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque préjudice de quelque nature que ce soit, prétendument survenu à l'occasion du jeu .

L'éditeur tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Le joueur gagnant s'engage à satisfaire à ses obligations envers l'Etat dont il dépend, notamment ses obligations commerciales, fiscales, déclaratives et plus généralement l'ensemble des obligations que sa qualité de citoyen ou de gagnant fait peser sur lui.

L'éditeur est expressément dégage de toute responsabilité quant à l'inexécution des obligations du joueur gagnant. En aucun cas l'éditeur ne saurait être tenu pour responsable d'une utilisation frauduleuse de la ligne téléphonique ou du téléphone mobile ayant servi au jeu. Le joueur s'engage à relever et garantir l'éditeur de toute action d'un tiers sur la base de l'utilisation frauduleuse ou non autorisée de sa ligne téléphonique ou de son téléphone mobile.

ARTICLE 4 SOCIETE ORGANISATRICE ET EDITRICE DU SERVICE ET DEPOT LEGAL DU REGLEMENT AUPRES D'UN HUISSIER DE JUSTICE.

La société RENTABILWEB EUROPE SARL au capital de 12 000 euros, 53 rue Vauban 69006 LYON RC 443 222 682 est le prestataire technique du service. Le règlement a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'étude d'huissiers :

Etude d'Huissiers de Justice
SCP FRADIN – FRADIN – TRONEL -SASSARD - FRADIN
33b rue de la république
BP 2039 69226
Lyon cedex 02

ARTICLE 5 MODALITES DE PARTICIPATION ET FRAIS – REMBOURSEMENT

« Gagnes » est un jeu gratuit sans obligation d'achat. Le joueur peut demander le remboursement de sa participation téléphonique en adressant un courrier simple a RENTABILWEB EUROPE 53 rue Vauban 69006 LYON. Les frais postaux seront remboursés au tarif postal de base en vigueur. Le joueur souhaitant obtenir le remboursement de sa participation doit joindre à sa demande :

- la copie recto-verso de sa carte d'identité (seul document accepté)
- Une quittance de loyer ou facture EDF de moins de 3 mois comme justificatif de domicile

- La copie de sa facture téléphonique sur laquelle figure l'appel dont il demande le remboursement (seule la facture délivrée par France Télécom ou l'opérateur ayant véhiculé l'appel fait foi, la date et la durée de l'appel doivent être indiquées)

Seuls les personnes physiques majeures et domiciliées en France peuvent jouer et donc obtenir le remboursement de leur participation. Le maximum de remboursement accepté est de deux par mois et par foyer (même nom, même adresse)

Toute demande de remboursement incomplète ne sera pas traitée.

La base de remboursement de l'appel audiotel est de 0.56 euro ttc. La date limite pour demander le remboursement est de 90 jours après la participation le cachet de la poste faisant foi. Lorsqu'un joueur souhaite être remboursé pour plusieurs participations, il doit envoyer des demandes de remboursement séparées. Le montant des photocopies nécessaires à la demande de remboursement lui sera aussi remboursé sur la base forfaitaire de 0.07 euros ttc par copie. Si le joueur a joué par SMS, le remboursement s'effectue sur la base d'un message SMS au tarif de 0.50 euro (0,35 + 0,15) pour chaque participation au jeu par SMS en palier 6, et sur la base d'un message SMS au tarif de 0.65 euro (0,50 + 0,15) pour la participation au jeu par SMS en palier 7. Il ne sera donné suite à aucune demande téléphonique de quelque nature que ce soit concernant le jeu, son exécution ou l'application du présent règlement.

ARTICLE 6 IDENTIFICATION DES GAGNANTS

Les gagnants sont déterminés en fonction du barème d'appel/SMS pour chaque lot, présent dans ce règlement. Le « sort » n'intervient pas, la détermination des gagnants est mathématique et constante.

Lorsqu'un joueur est identifié comme « gagnant », il lui est demandé son numéro de téléphone et sa date de naissance. Le joueur s'engage à fournir des renseignements justes et fidèles, permettant à l'éditeur de l'identifier avec certitude.

Le service de distribution des lots de l'éditeur prendra ensuite contact avec le gagnant afin de lui expédier son lot. Les lots sont envoyés aux gagnants dans un délai maximum de 60 jours, ce délai est raccourci autant que faire ce peut par l'éditeur.

Les informations recueillies par l'éditeur sont conservées durant deux mois en cas de doute pour permettre un droit de recours du participant ayant eu son gain annulé. L'éditeur pourra au besoin exiger du gagnant, au moyen de tous justificatifs utiles, la preuve de la parfaite concordance de ses coordonnées personnelles avec les renseignements du formulaire le concernant rempli sur les indications qu'il aura lui-même fournies.

Les lots non réclamés sont réputés non gagnés et le gagnant comme toute autre personne ne pourra plus en profiter, ces lots n'étant pas remis en jeu.

ARTICLE 7 DETERMINATION DES LOTS

Chaque ligne indique : le lot et pour chaque lot, dans l'ordre, la valeur unitaire maximum et le nombre d'appels nécessaires pour gagner.

S'agissant des lots consistant en "une somme d'argent", la valeur indiquée correspond à l'exact montant exprimé en Euros de la somme d'argent gagnée.

LOT VALEUR UNITAIRE MAX NOMBRE D'APPELS POUR GAGNER

Une automobile SMART 11 500, 241 500

Une Porsche Boxter 55 000, 1 155 000
Une Mercedes 66 000, 1 386 000
Une Ferrari 150 000, 3 150 000
Une Jaguar XK8 90 000, 1 890 000
Une voiture de sport 38 000, 798 000
Une automobile berline 37 000, 777 000
Une automobile familiale 41 000, 861 000
Une 206 Peugeot 18 150, 381 150
Un scooter 3 600, 75 600
Un scooter 14 000, 294 000
Une moto 125 cc 3 800, 79 800
Une moto 600 cc 7 700, 161 700
Un voyage dans les caraïbes (2p/8j) 2 700, 56 700
Un voyage dans les caraïbes (2p/11j) 3 000, 63 000
Un voyage dans les caraïbes luxe (2p/8j) 6 000, 126 000
Une croisière en Egypte (2p/11j) 2 700, 56 700
Un voyage à New York (2p/8j) 3 500, 73 500
Un voyage en Afrique (2p/8j) 1 500, 31 500
Un voyage en France (2p/8j) 1 200, 25 200
Un voyage en France (2p/8j) 1 500, 31 500
Une croisière en Polynésie (2p/19j) 18 500, 388 500
Une cure de remise en forme (2p/7j) 2 500, 52 500
Une cure de remise en forme (2p/7j) 2 500, 52 500
Un ordinateur portable 1 900, 39 900
Un détecteur de trésors 120, 2 520
Une console de jeux Xbox 250, 5 250
Une console de jeux playstation 2 280, 5 880
Un jeu vidéo Xbox 65, 1 365
Un jeu vidéo PS2 65, 1 365
Un jeu vidéo Gameboy 55, 1 155
Un jeu vidéo PC 60, 1 260
Logiciel Macromedia Flash MX 660, 13 860
Logiciel Adobe Illustrator 760, 15 960
Logiciel Adobe Photoshop 1 200, 25 200
Logiciel paintshop pro 110, 2 310
Logiciel Windows XP 112, 2 352
Logiciel Norton firewall 45, 945
Logiciel Norton Antivirus 2003 45, 945
Une mini console de jeux 125, 2 625
Un lecteur de DVD 200, 4 200
Un poste de télévision couleur 380, 7 980
Un poste de télévision couleur + home cinéma 1 900, 39 900
Un lecteur de MP3 portable 400, 8 400
Un film sur DVD 55, 1 155
Une collection de DVD 70, 1 470
Une collection de DVD 120, 2 520
Une collection de DVD 150, 3 150
Un écran plat 15 " pour ordinateur 350, 7 350
Un écran plat 17 " pour ordinateur 620, 13 020
Un scanner 250, 5 250

Un scanner 150, 3 150
Une imprimante couleur 280, 5 880
Un assistant personnel 250, 5 250
Un assistant personnel 525, 11 025
Un graveur de Cdrom 230, 4 830
Un lot de CD vierges 15, 315
Un boîtier pour PC 150, 3 150
Un boîtier pour PC 250, 5 250
Un boîtier pour PC 300, 6 300
Un boîtier pour PC 400, 8 400
Un accessoire pour PC 10, 210
Un accessoire pour PC 16, 336
Un accessoire pour PC 20, 420
Un accessoire pour PC 30, 630
Un accessoire pour PC 40, 840
Un accessoire pour PC 50, 1 050
Un accessoire pour PC 60, 1 260
Un accessoire pour PC 70, 1 470
Un accessoire pour PC 80, 1 680
Un accessoire pour PC 90, 1 890
Un accessoire pour PC 100, 2 100
Un appareil photo numérique 250, 5 250
Un appareil photo numérique 550, 11 550
Une webcam 100, 2 100
Un caméscope numérique 1 200, 25 200
Un ensemble stéréo 400, 8 400
Un auto radio 280, 5 880
Un week end a Amsterdam 2pers 800, 16 800
Un week end a Londres 2pers 500, 10 500
Un week end a Rome 2pers 750, 15 750
Un week end a Venise 2pers 1 300, 27 300
Un week end a Barcelone 2pers 750, 15 750
Un week end au maroc (2 pers 3 nuits) 1 100, 23 100
Un week end a Ibiza 2pers 120, 2 520
Un week end a Eurodysney (2pers) 370, 7 770
Un week end a New York 2pers 1 500, 31 500
Une place valable 2j au futuroscope 60, 1 260
Un téléphone portable 120, 2 520
Un téléphone portable 220, 4 620
Un téléphone portable 300, 6 300
Une coque de téléphone portable 35, 735
Un accessoire pour tel portable 20, 420
Un accessoire pour tel portable 50, 1 050
Une places pour Euro Disney 40, 840
Une places de concert 70, 1 470
2 carnets de 25 cheques cinéma UGC 298, 6 258
Un CD audio single 8, 168
Un CD audio Album 30, 630
Une collection de CD Audio 150, 3 150
Un bijoux 15, 315

Un bijoux 25, 525
 Un bijoux 35, 735
 Un bijoux 45, 945
 Un bijoux 100, 2 100
 Un bijoux 150, 3 150
 Un bijoux 250, 5 250
 Un bijoux 350, 7 350
 Un bijoux 500, 10 500
 Un bijoux 1 000, 21 000
 Un bijoux 3 000, 63 000
 Un bijoux 4 000, 84 000
 Un bijoux 5 000, 105 000
 Un bijoux 7 500, 157 500
 Un bijoux 10 000, 210 000
 Une montre sportswear homme QUICKSILVER 135, 2 835
 Une montre sportswear homme OXBOW 78, 1 638
 Un jeu de fléchettes électronique 175, 3 675
 Une guitare + ampli 270, 5 670
 Un vélo 300, 6 300
 Un ballon de basket 15, 315
 Un ballon de foot ball 40, 840
 Un casque de moto 125, 2 625
 Une raquette de tennis 80, 1 680
 Une canne à pêche + accessoires 100, 2 100
 Une canne a pêche + accessoires 50, 1 050
 Un stage de pilotage 10j 3 200, 67 200
 Un stage de pilotage 5j 1 700, 35 700
 Un mois de PMU 30, 630
 6 mois de PMU 80, 3 780
 1 an de PMU 360, 7 560
 Une bouteille de vin 17, 357
 Une bouteille de vin 25, 525
 Une bouteille de vin 40, 840
 Une bouteille de Champagne 100, 2 100
 Une caisse de 6 bouteilles de Bourgogne 45, 945
 Une caisse de 6 bouteilles de Champagne 170, 3 570
 Un panier gourmand 100, 2 100
 Un gadget 5, 105
 Un gadget 10, 210
 Un gadget 15, 315
 Un gadget 20, 420
 Un gadget 25, 525
 Un gadget 30, 630
 Un gadget 35, 735
 Un gadget 40, 840
 L'échiquier " seigneur des Anneaux " 60, 1 260
 L'anneau du " seigneur des anneaux " 60, 1 260
 Coffret collector Harry Potter 37, 777
 Cartable harry Potter 200, 4 200
 Coffret collector Matrix 60, 1 260

Statuette "trinity" 155, 3 255
Un modificateur de voix 30, 630
Un tee shirt 10, 210
Un tee shirt 15, 315
Un tee shirt 25, 525
Une casquette 20, 420
Un accessoire de mode 15, 315
Un accessoire de mode 20, 420
Un accessoire de mode 25, 525
Un accessoire de mode 30, 630
Un accessoire de mode 35, 735
Un accessoire de mode 40, 840
Un accessoire de mode 150, 3 150
Un accessoire de mode 300, 6 300
Un coffret Chocolat grande marque 155, 3 255
Un coffret Chocolat grande marque 60, 1 260
1 assortiment de bombons (500g) 7, 147
1 kilo de bombons 15, 315
10 kilo de bombons 150, 3 150
Une maquette 15, 315
Une maquette 20, 420
Une maquette 25, 525
Une maquette 35, 735
Une maquette 45, 945
Une maquette 55, 1 155
Une maquette 70, 1 470
Une maquette 85, 1 785
Une maquette 100, 2 100
Une maquette 125, 2 625
Une maquette 150, 3 150
Lot de 3 maquettes 225, 4725
Lot de 8 maquettes 600, 12600
Une somme d'argent, 5, 55
Une somme d'argent, 10, 110
Une somme d'argent, 15, 165
Une somme d'argent, 20, 220
Une somme d'argent, 25, 275
Une somme d'argent, 30, 330
Une somme d'argent, 35, 385
Une somme d'argent, 40, 440
Une somme d'argent, 45, 495
Une somme d'argent, 50, 550
Une somme d'argent, 60, 660
Une somme d'argent, 70, 770
Une somme d'argent, 80, 880
Une somme d'argent, 90, 990
Une somme d'argent, 100, 1100
Une somme d'argent, 150, 1650
Une somme d'argent, 200, 2200
Une somme d'argent, 250, 2750

Une somme d'argent, 300, 3300
Une somme d'argent, 350, 3850
Une somme d'argent, 400, 4400
Une somme d'argent, 450, 4950
Une somme d'argent, 500,5500
Une somme d'argent, 600, 6600
Une somme d'argent, 700, 7700
Une somme d'argent, 800, 8800
Une somme d'argent, 900, 9900
Une somme d'argent, 1000, 11000
Une somme d'argent, 1500, 16500
Une somme d'argent, 2000, 22000
Une somme d'argent, 2500 ,27500
Une somme d'argent, 3000, 33000
Une somme d'argent, 3500, 38500
Une somme d'argent, 4000, 44000
Une somme d'argent, 4500, 49500
Une somme d'argent, 5000, 55000
Une somme d'argent, 6000, 66000
Une somme d'argent, 7000, 77000
Une somme d'argent, 8000, 88000
Une somme d'argent, 9000, 99000
Une somme d'argent, 10000, 110000
Une somme d'argent, 15000, 165000
Une somme d'argent, 20000, 220000
Une somme d'argent, 25000, 275000
Une somme d'argent, 30000, 330000
Une somme d'argent, 50000, 550000

S'agissant des lots "Une somme d'argent", le lot sera distribué selon tout moyen de paiement, sans que le moyen proposé puisse être refusé par le gagnant ou que le gagnant puisse exiger un paiement en une autre monnaie que l'Euro. Le gagnant s'engage notamment à pouvoir encaisser un chèque ou accepter un virement sur un compte bancaire. En cas d'impossibilité pour le gagnant de profiter de son lot, notamment parce qu'il ne dispose pas de compte bancaire, le lot redeviendra automatiquement et de plein droit propriété de l'organisateur.

Pour les autres lots que "une somme d'argent", le montant de la valeur des lots est un montant maximal. L'éditeur se réserve le droit d'offrir un lot similaire et de même valeur en cas de difficulté à obtenir le lot mentionné. La liste des lots peut être modifiée par l'éditeur. En cas d'impossibilité de livrer le lot, l'éditeur se réserve le droit de le remplacer par un chèque du montant de sa valeur. Les illustrations du lot sur Internet, images, animations, bandeaux, etc ne sont pas contractuelles. L'éditeur ne pourra être tenu pour responsable de toute avarie éventuelle survenant lors de la livraison des lots. Aucune indemnité ne pourra être réclamée sur cette base à l'éditeur. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un échange, remboursement en espèces ou contrepartie de quelque nature que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient. Toutefois, en cas de rupture d'approvisionnement du lot gagné, l'éditeur se réserve le droit de remplacer le prix annoncé par un chèque de valeur équivalente. Si plusieurs lots identiques sont mis en jeu, chaque lot conserve son nombre d'appels nécessaire pour être gagné. Le transfert de propriété du lot intervient lors de son envoi par

l'éditeur au gagnant. Les lots ne sont pas cessibles avant livraison. Seul le gagnant identifié sur l'audiotel sera destinataire du lot. Le détail des lots sera transmis à tout distributeur du jeu afin qu'il en informe les joueurs. Au cours du jeu, lors de la publication d'un lot, l'ensemble des informations concernant ce lot (descriptif général, type, marque, prix précis, options, couleur, etc.) sera mis en ligne et tenu gratuitement à la disposition des joueurs.

ARTICLE 8 LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation au jeu « Gagnes » implique l'acceptation express et sans réserve de l'intégralité du présent règlement. Si le joueur effectue une fausse déclaration, une fraude ou tentative de fraude, il sera immédiatement disqualifié et interdit de jeu pour toute autre participation. Le joueur s'étant rendu coupable d'une déclaration mensongère, d'une fraude ou d'une tentative de fraude ne pourra prétendre à aucun lot obtenu sur ces bases. Les litiges seront tranchés souverainement par l'éditeur, sous le contrôle du règlement et de l'huissier dépositaire légal.

ARTICLE 9 DETERMINATION DE LA PREUVE

Les parties conviennent de se référer aux éléments statistiques et autres données informatiques résultant des systèmes de jeux de l'éditeur. Ces informations auront force probante et seront considérées comme irréfragables par les parties, sauf en cas d'erreur manifeste ou de dysfonctionnement du service constaté par l'éditeur. Les informations transmises par l'éditeur feront foi dans tout litige né à l'occasion du fonctionnement du jeu, ou de l'interprétation des présentes.

ARTICLE 10 AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi sur l'Informatique et la Liberté du 6 janvier 1978, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. L'éditeur est inscrit à la CNIL sous le numéro 827288.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à «RENTABILIWEB EUROPE, service jeu-protection des données personnelles, 53 rue Vauban 69006 LYON.

Les joueurs gagnants autorisent expressément l'éditeur à faire usage de leur identité à des fins promotionnelles ou de communication commerciale dans toutes publicités, sur tous supports, sans restriction ni réserve et sans que cela confère au joueur gagnant une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot. L'éditeur s'engage à n'utiliser que les noms, prénom et ville de résidence du joueur gagnant.

ARTICLE 11 INTEGRALITE

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait nulle et non avenue par un changement de législation, déréglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du règlement.

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE LITIGES ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent jeu est soumis aux termes du droit Français en toute sa disposition. En cas de litige né de l'exécution, du déroulement ou de l'interprétation du règlement du jeu « Gagnes », les

tribunaux de Lyon seront compétents, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

Le présent règlement a été déposé en l'Etude de Maître Olivier FRADIN, Huissier de Justice, SCP FRADIN – FRADIN - TRONEL – SASSARD – FRADIN 33b rue de la République BP 2039 69226 Lyon cedex 02.